

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Approbation du compte rendu de la séance du 20 septembre 2016

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 septembre 2016.

Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre

Monsieur Alain ESNAULT, Président de la Communauté de Communes du Val de l'Indre, présente le rapport d'activités 2015 de la CCVI.

Vente de logements locatifs à leurs occupants

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la vente à leurs occupants de dix-huit logements des groupes immobiliers « Allée des Anetteries » et « Champ Chilloux ».

Acquisition de l'immeuble cadastré D n°1359, 1513 et 1516

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'achat par la commune de l'immeuble cadastré D n°1359, 1513 et 1516 situé au lieu-dit « Saint Blaise » d'une superficie totale de 1 836 m2 au prix de 90 000,00 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Cession des parcelles cadastrées D n°1545 et 1551 au profit de l'entreprise HENOT TP

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retirer sa délibération n°2016-05-A-06 du 17 mai 2016.
- d'autoriser l'aliénation des parcelles cadastrées D n°1545 et 1551 situées au lieu-dit « les Perchées » aux conditions précisées ci-dessous :

Parcelle	Superficie en m2	Prix au m2	Montant de la Vente
D n° 1545	3784	7 €	26 488 €
D n° 1551	3061	7 €	21 427 €
Montant total			47 915 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment l'acte notarié constatant cette vente.

Biens sans maître

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder ou faire procéder à toutes recherches et enquêtes concernant les parcelles ci-dessous afin d'établir le cas échéant leur qualité de bien sans maître.

Référence cadastrale	Situation	Contenance
A n°1026	Taille des Moreaux	895 m ²
A n°1038	Taille des Moreaux	134 m ²
A n°1042	Taille des Moreaux	144 m ²
D n°122	Les Halbardeaux	6 320 m ²
ZI n°116	Pièce des Raies	1 640 m ²

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Aménagement des locaux commerciaux du Centre Bourg **Protocole d'accord préalable à la signature d'un bail professionnel avec Mme Sophie Revault**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord entre la commune de Truyes et Madame Sophie Revault tel qu'annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord.

Aménagement des locaux commerciaux du Centre Bourg **Protocole d'accord préalable à la signature d'un bail professionnel avec Madame Sandra POTIER et Madame Karine LASUY**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord entre la commune de Truyes et Madame Sandra POTIER et Madame Karine LASUY tel qu'annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord.

ménagement des locaux commerciaux du centre bourg **Autorisation de signer les marchés de travaux**

C'est pourquoi, après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet de réhabilitation des locaux commerciaux situés 2-4 rue du clocher en une micro-crèche et un cabinet d'activités paramédicales pour un montant de 200.000,00 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tout document nécessaire à l'exécution de cette opération dans la limite du montant indiqué ci-dessus

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D020 : Dépenses imprévues	20.000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €
D-2313-203 : Aménagement des locaux commerciaux	0,00 €	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	20.000,00€	20.000,00€	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Décision modificative n°5

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : virement à la section d'investissement	2 324,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 023: virement à la section d'investissement	2 324,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6811 : dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	2 324,88 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 324,88 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 324,88 €	2 324,88 €	0,00 €	0,00€
INVESTISSEMENT				
R-021 virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2 324,88 €	0,00 €
TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2 324,88 €	0,00 €
R 2804-1582 : autres groupements – bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 324,88 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 324,88 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	2 324,88 €	2 324,88 €
Total Général		0,00 €		0,000 €

Fait à Truyes, le 24 novembre 2016
Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.